

Argent, morale et justice fiscale : version française d'un texte adressé à la Neue Zürcher Zeitung

Autor(en): **Cranach, Mario von**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(2008)**

Heft 1769

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1012414>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Argent, morale et justice fiscale

Version française d'un texte adressé à la Neue Zürcher Zeitung

Invité: Mario von Cranach (22 février 2008)

La fin justifie les moyens. C'est un principe reconnu de la morale étatique, du moins lorsqu'il est question d'argent. Ainsi il n'est guère étonnant que le Liechtenstein, pour se prémunir contre la menace d'un appauvrissement, se dote d'une législation sur les fondations qui suggère à mots couverts l'évasion fiscale. Dans le même temps et pour les mêmes motifs, l'Allemagne ne craint pas de commettre un délit de recel en acquérant un bien dérobé, afin de récupérer les millions détournés. Fort

bien. Mais comme il en va aussi du principe de la justice fiscale, j'aimerais poser la question aux responsables en dernier ressort, Madame la chancelière Merkel et le prince héritier du Liechtenstein: Où le voleur de données bancaires doit-il payer l'impôt sur les cinq millions d'euro qui lui ont été versés? Au Liechtenstein où le vol a été commis ou en Allemagne où le bien volé est maintenant valorisé? Et au cas où la transaction a eu lieu à Zurich, la Suisse a-t-elle le droit de prélever l'impôt à la source?

Prenez garde, Monsieur Merz! Comme on peut l'observer, les diplomates auront encore quelque chose à négocier dans cette affaire.

Mario von Cranach, professeur honoraire de l'Université de Berne, est fondateur du Réseau pour la responsabilité sociale de l'économie (NSW/RSE) et animateur du Conseil pour la politique sociale et économique *Kontrapunkt*

Le défi démographique (1960 - 2020)

L'urbanisme bien conçu, c'est changer la vie: le programme de législature vaudois n'est pas à la hauteur de l'enjeu

André Gavillet (25 février 2008)

La population résidente vaudoise a augmenté en 2007 de 10'000 habitants. Du jamais vu depuis les années 60. La comparaison avec la grande mutation d'il y a cinquante ans est instructive. La croissance alors était débridée; l'Exposition nationale poussait à l'accélération de travaux, notamment routiers (autoroute Lausanne-Genève). La surchauffe nourrissait une inflation forte. L'immigration de travailleurs, exploités par le statut de saisonniers, entraînait une croissance démographique de 2%. Même si l'on vit prendre forme, politiquement, un parti xénophobe et être lancées les initiatives populaires de Schwarzenbach, la majorité

adhérait à cette expansion. Sur le plan cantonal, elle ne refusa jamais les moyens financiers nécessaires, les hausses d'impôts ne suscitèrent aucun référendum. L'Université, l'Hôpital cantonal étaient présentés comme les chantiers-phares de cette expansion.

Un aménagement verbal

L'aménagement du territoire devint un sujet politique central. Et si la Suisse atteignait 10 millions d'habitants! L'aménagement permettrait sans difficulté de répondre à leur besoin de logement, de loisir, de travail et de circulation, à condition d'en faire une application rigoureuse. Un contre-projet à

l'Expo nationale à Lausanne, Exnal, voulait en présenter la démonstration, sur le terrain même. Une zone aménagée selon les principes de l'urbanisme de Le Corbusier aurait dû être l'objet même de l'Expo.

L'aménagement fut donc un objet de débat, mais il n'inspira pas une politique volontariste de maîtrise du développement. Le «désordre» fut tel qu'en 1972 un Arrêté fédéral urgent donna aux cantons les moyens juridiques de bloquer toute expansion non désirée. Les dégâts furent ainsi limités, sans plus.